

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 20 novembre 2013

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

**Préavis 20-2013 Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans
le cadre de chantiers communaux pour la période 2013
- 2016**
Crédit demandé CHF 900'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 20-2013 du 9 octobre 2013,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'adopter le projet de contrôle des biens-fonds dans le cadre des chantiers communaux pour la période 2013-2016;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 900'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des contrôles des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur cinq ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement.

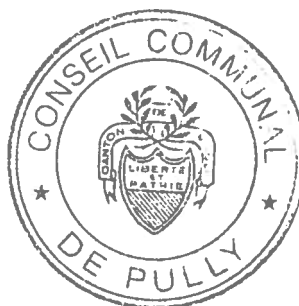
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Pierre ZAPPELLI



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 21 novembre 2013